



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: anglais

Douzième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1370 du 18 septembre 2001, le Conseil de sécurité m'a prié de l'informer régulièrement des progrès accomplis par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans la réalisation des aspects essentiels de son concept d'opérations. Il m'a également prié d'expliquer comment la MINUSIL aiderait le processus électoral en Sierra Leone. Le présent rapport répond à ces demandes et expose l'évolution de la situation depuis le rapport sur la MINUSIL précédent, en date du 7 septembre 2001 (S/2001/857).

II. Évolution politique

Mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja

2. Le processus de paix en Sierra Leone a encore avancé pendant la période à l'examen. Le cessez-le-feu s'est maintenu et le désarmement des combattants du Front révolutionnaire uni (RUF) et de la Force de défense civile a été mené à bien dans 10 des 12 districts que compte le pays. L'effectif de la Mission a atteint le plafond autorisé de 17 500 personnes et s'est déployé dans tous les districts. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour étendre son autorité sur des secteurs précédemment aux mains du RUF.

3. Le Comité mixte du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), où sont représentés la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF, a tenu trois réunions pour faire le

point sur l'opération de désarmement. À la première de ces réunions, tenue à Makeni le 18 septembre, le Comité mixte a déclaré que l'opération était terminée dans le district de Kono, grand producteur de diamant et celui de Bonthe. Le Gouvernement a également réaffirmé qu'il aiderait le RUF à trouver des bureaux dans les capitales provinciales de Bo, Kenema et Makeni, ce qui lui permettrait de se faire reconnaître comme parti politique.

4. À la deuxième réunion, tenue à Freetown le 11 octobre, les participants sont convenus de lancer un programme de ramassage des fusils de chasse, armes non prévues dans le programme de désarmement d'origine. Par la suite, le Gouvernement a établi un plan de collecte et de destruction de ces armes, dont la plupart se trouvent dans les mains de la Force de défense civile ou appartiennent à des civils. Les parties ont approuvé ce plan à la troisième réunion, tenue également à Freetown le 8 novembre. La veille de cette dernière rencontre, le Gouvernement avait de nouveau libéré des détenus du RUF, dont deux anciens ministres, à titre de bon procédé.

5. Pendant ce temps, les partis politiques sierra-léonais sont en train de préparer les élections prochaines. Dans ce domaine, huit partis d'opposition se sont réunis pour envisager la possibilité de fusionner en un parti unique. Avec l'aide des pouvoirs publics, le RUF a acquis des locaux pour son parti à Freetown, et également des bureaux à Bo et Makeni. À l'invitation du Gouvernement nigérian, cinq dirigeants du RUF ont suivi à Abuja une formation à la gestion des partis politiques et à la pratique de la démocratie, dans le cadre d'un programme qui vise à transformer en parti politique le mouvement qu'est le RUF. Le Nigéria a



également offert du matériel de bureau pour équiper les locaux du parti du RUF.

Aspects régionaux

6. La Guinée, le Libéria et la Sierra Leone ont poursuivi leur dialogue, entamé en août 2001, pour faire naître la confiance entre eux. Les Ministres de la défense et de la sécurité des trois pays se sont rencontrés à Monrovia du 25 au 28 septembre et ont décidé de s'efforcer ensemble de contrôler les dissidents armés de la sous-région et de mettre en place des unités de sécurité le long des frontières. Par la suite, le Libéria a annoncé qu'il avait rouvert sa frontière avec la Sierra Leone, qu'il avait fermée en mars.

7. Le 16 novembre 2001, j'ai rencontré à New York les Ministres des affaires étrangères de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, qui m'ont mis au fait du dialogue en cours entre leurs trois pays. Ils ont demandé à l'Organisation de les aider à mettre en oeuvre les mesures de confiance convenues à leurs récentes réunions, à remettre en fonctions le secrétariat de l'Union du fleuve Mano et à aider les associations civiles qui favorisent la réconciliation dans la sous-région. Je me félicite de cette initiative importante et je lance un appel aux États Membres pour qu'ils secondent les efforts de ces trois pays de toutes les manières possibles.

Coordination entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

8. La cinquième réunion du Mécanisme de coordination entre l'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement sierra-léonais, réunion à laquelle j'ai participé, s'est également tenue à New York le 16 novembre. Les participants se sont félicités de l'avancement du processus de paix en Sierra Leone mais ont dit s'inquiéter de l'insuffisance des ressources et du manque de perspectives de réinsertion que l'on pouvait offrir aux combattants désarmés, situation qui posait un risque pour les élections à venir. J'ai donc demandé à la CEDEAO et à l'ONU d'envoyer une mission dans les capitales des

pays donateurs pour presser leurs gouvernements de fournir les ressources que réclame le programme de réinsertion. Les participants ont aussi insisté sur le fait que l'aide fournie au RUF pour sa transformation en parti politique ne devait pas avoir pour résultat de fausser le jeu lors des prochaines élections.

III. Situation militaire et conditions de sécurité

9. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées stables en Sierra Leone pendant la période considérée. Il y a eu quelques accrochages entre le RUF et des éléments désarmés de la Force de défense civile à propos de droits d'extraction dans le district de Kono à la fin de septembre. Il y a eu également une manifestation d'anciens combattants à Freetown au début d'octobre, déclenchée par un différend sur le paiement des prestations de démobilisation. Ces incidents ont été résolus avec l'aide des soldats de la Mission mais ils ont fait une fois encore apparaître la nécessité d'offrir aux anciens combattants des perspectives de réinsertion.

10. L'armée sierra-léonaise s'est déployée, en étroite coordination avec la Mission, dans les secteurs clefs de la frontière avec la Guinée et le Libéria, dont les districts de Kono, de Koinadougou et de Pujehun. Elle s'est également installée dans deux nouveaux secteurs des districts de Port Loko et de Bo.

Déploiement de la Mission

11. Comme on l'a dit, l'effectif de la MINUSIL a atteint en novembre le maximum autorisé de 17 500 personnes, ce qui a permis à la Mission de se déployer dans tous les districts du pays. Le bataillon népalais, arrivé dans la zone de la Mission en octobre et novembre, a pris en charge ceux de Moyamba et de Bonthe.

12. Le personnel militaire de la Mission non seulement appuie l'opération de désarmement et patrouille énergiquement sur le terrain et dans les airs, mais il assure également la sécurité des convois de l'armée sierra-léonaise qui vont réapprovisionner Kabala, dans le district de Koinadougou, et Bumbuna, dans celui de Tonkolili. Les soldats de la paix ont également aidé la police sierra-léonaise à se déployer dans les districts de Bombali et de Kono. Le corps

d'ingénieurs de la Mission a poursuivi la restauration des routes dans l'est, afin de faciliter les déplacements des patrouilles de la Mission et d'élargir la zone accessible à l'action humanitaire.

13. La Mission a donc achevé l'exécution du concept d'opérations militaires de l'an 2001. Elle entreprend actuellement de se redéployer, de façon à venir en appui à l'opération électorale.

14. Le 7 novembre, un hélicoptère de la Mission appartenant au contingent ukrainien, qui allait du quartier général à l'aéroport de Lungi, est tombé en mer peu après avoir décollé. Il transportait quatre membres d'équipage, deux officiers zambiens et un Volontaire des Nations Unies bulgare. Une vaste opération de sauvetage a été immédiatement entreprise; trois corps ont été retrouvés. L'Ukraine a par la suite envoyé une équipe de plongeurs avec du matériel et l'appareil a pu être récupéré le 29 novembre, grâce à la générosité et à la diligence de la Sierre Leone, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. Aucun autre corps n'a été retrouvé. Une enquête sur les causes de l'accident est en cours.

IV. Désarmement, démobilisation et réinsertion

Désarmement et démobilisation

15. Depuis la reprise du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion le 18 mai 2001, le nombre de combattants désarmés au 9 décembre 2001 était de 36 741 (12 087 du RUF, 24 456 de la Force de défense civile (FDC) et 198 du Conseil révolutionnaire des forces armées ou de l'ex-armée sierra-léonaise. Le nombre de combattants ayant déposé les armes à ce jour a dépassé le chiffre estimatif initial (28 000) et le chiffre final devrait atteindre environ 40 000. Le nombre très élevé – auquel on ne s'attendait pas – de combattants qui se sont présentés pour déposer les armes illustre le succès de l'opération de désarmement, mais a de graves incidences sur le financement déjà précaire du programme de réinsertion. Par ailleurs, un total de 13 500 armes et 2,8 millions de pièces de munitions ont été collectées au cours de la période considérée.

16. Le processus de désarmement a été mené à bonne fin dans les districts de Kambia, Port Loko, Kono,

Bonthe, Bombali, Moyamba, Koinadougou, Tonkolili, Bo et Pujehun, ainsi que dans la région de l'ouest. La dernière phase du processus a démarré dans les deux districts restants, Kailahun et Kenema, les 15 et 17 novembre respectivement. Toutefois, le 17 novembre, le dirigeant du RUF, Issa Sesay, a ordonné à ses combattants de cesser de désarmer dans ces deux districts pour montrer qu'il n'était pas d'accord avec l'issue de la Conférence consultative nationale tenue du 13 au 15 novembre pour examiner les questions électorales (voir par. 33 et 34 ci-après).

17. Le 7 décembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le dirigeant du RUF à Magburaka pour le convaincre de la nécessité de faire progresser l'opération de désarmement bloquée dans les districts de Kenema et de Kailahun. M. Issa Sesay a présenté de nouvelles exigences, demandant notamment la libération de Foday Sankoh et la remise en activité de la Commission de gestion des ressources stratégiques, que Sankoh avait dirigée conformément à l'Accord de Lomé. Il a aussi réitéré sa demande de création d'un fonds d'affectation spéciale devant aider le RUF à se transformer en parti politique.

18. Mon Représentant spécial a fait observer à M. Sesay qu'il y avait davantage de chances qu'il soit répondu à ses préoccupations si le RUF achevait le processus de désarmement, et le dirigeant du RUF a finalement accepté de reprendre cette opération dans les districts de Kailahun et de Kenema le 10 décembre. Du fait des retards causés par les exigences du RUF, on pense à présent que l'opération de désarmement dans ces deux districts sera terminée d'ici la fin de décembre 2001.

19. L'exécution du programme spécial, mené sous la direction de la police, de collecte d'armes (essentiellement des fusils de chasse) non incluses dans le processus de désarmement en cours a démarré le 30 novembre. Ces armes seront remises à titre volontaire, la MINUSIL fournissant les installations de stockage et aidant à détruire les armes collectées.

20. Après l'achèvement du programme de désarmement dans les semaines qui viennent, il faudra procéder à une évaluation globale de l'efficacité de l'opération. À cet égard, il faudrait définir clairement un critère pour en mesurer le succès, les éléments d'appréciation étant la quantité et la qualité des armes remises, la restitution des armes saisies à la MINUSIL et au Groupe d'observation militaire de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) par le RUF, et en tenant compte des informations persistantes selon lesquelles le RUF aurait peut-être transféré certains de ses combattants et de ses armes hors du pays.

Réinsertion

21. Le versement de l'indemnité de réinsertion, qui doit permettre aux combattants ayant déposé les armes de s'installer dans leurs communautés en attendant la réinsertion à long terme, a commencé le 15 octobre. Jusqu'ici, plus de 17 000 ex-combattants ont touché cette indemnité dans les districts de Port Loko, Lunsar, Kambia, Freetown, Lungi et Koidu. Les possibilités de réinsertion restent toutefois limitées. À ce jour, 13 741 ex-combattants, y compris ceux désarmés avant la crise de mai 2000, ont pu suivre les programmes de formation professionnelle et d'enseignement scolaire. Mais de plus gros efforts s'imposent d'urgence dans ce domaine important.

22. La MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais encouragent les partenaires au programme de réinsertion à commencer les opérations dans les districts devenus récemment accessibles. En attendant que des projets de réinsertion à long terme puissent être lancés dans ces régions, la MINUSIL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Royaume-Uni financent des projets-relais à court terme dans certaines parties du pays où on emploie les ex-combattants à la réfection des routes et à la remise en état des bâtiments publics.

23. Un total de 1 361 ex-combattants (65 % venant du RUF et 35 % de la Force de défense civile) ont été sélectionnés pour intégration dans l'armée sierra-léonaise dans le cadre du programme de réinsertion militaire. Les ex-combattants sélectionnés reçoivent actuellement un entraînement dans le cadre de l'International Military Advisory Training Team dirigée par le Royaume-Uni.

V. Gouvernance et stabilisation

Rétablissement de l'autorité de l'État

24. Après le déploiement des forces de la MINUSIL et l'achèvement du processus de désarmement, les hauts fonctionnaires des districts et des ministères

d'exécution sont revenus dans les districts de Kambia, Port Loko et Koinadougou. Tous les chefs suprêmes sont revenus dans le district de Kambia. Les chefs qui avaient été déplacés des districts de Port Loko, Kenema, Tonkolili et Bombali sont rentrés eux aussi. Tout récemment, cinq chefs du Koinadougou et 14 chefs du Kono sont revenus dans leur chefferie avec l'aide de la MINUSIL. Le Comité du redressement national a fixé un calendrier pour le rétablissement des services administratifs essentiels dans toutes les zones devenues récemment accessibles dans les trois mois suivant l'achèvement de l'opération de désarmement dans ces districts.

25. Les limites de capacité restent le principal obstacle au rétablissement effectif de l'autorité de l'État. Les facilités de bureau, de logement et de transport des fonctionnaires qui reviennent sont extrêmement limitées, voire inexistantes. Pour appuyer l'effort de relèvement national, la MINUSIL, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Royaume-Uni et d'autres partenaires travaillent actuellement à établir des projets de remise en place rapide des capacités afin d'apporter l'appui essentiel minimal aux services de base dans les districts devenus récemment accessibles.

26. Pendant la période considérée, la police sierra-léonaise a été déployée dans les districts de Kono et de Bombali. Dans le district de Kono, une fois la police en place, le Gouvernement a adopté une politique concernant la délivrance de permis d'extraction de diamants par dragage et le contrôle du mouvement des personnes vers les districts d'extraction de diamants. La présence de la police a aussi été renforcée dans les districts de Kambia et de Koinadougou. La force de police nationale s'est fixé pour objectif le déploiement dans tous les districts d'ici la fin de janvier 2002, mais il faudrait étoffer son effectif actuel, qui n'est que de 6 500 hommes, si l'on veut desservir de façon adéquate l'ensemble du pays.

27. La MINUSIL et le Community Safety and Security Project du Commonwealth ont lancé un projet pilote dans la région de l'ouest, visant à renforcer l'efficacité de la police locale. Le projet porte sur tous les aspects des opérations policières, y compris au niveau stratégique et de supervision, l'assistance aux policiers en patrouille, ainsi que le trafic et les enquêtes criminelles.

28. Des comités de logement ont été établis dans les districts de Port Loko, Koinadougou, Kono et Kailahun pour régler les différends causés par l'occupation illégale de maisons et de terres pendant la guerre, qui sont devenus l'une des principales causes de tension dans les communautés et un obstacle à la reconstruction pacifique de ces dernières.

Relèvement

29. Pour accélérer les progrès du relèvement économique et social dans tout le pays, le Comité national de redressement a fait mener une série de missions d'évaluation dans les districts de Kambia, Kono, Port Loko et Koinadougou. Les principales régions du pays devraient toutes avoir été évaluées d'ici la fin de mars 2002. Ces évaluations servent à fixer les priorités et à mobiliser les ressources pour les activités de relèvement, qui sont maintenant en cours dans les districts devenus récemment accessibles avec l'appui de donateurs et d'organisations non gouvernementales.

30. Le Comité national de redressement entend également utiliser l'opération d'évaluation pour se préparer pour la prochaine réunion de donateurs. Ce faisant, le Comité cherche à élargir le cercle des pays et institutions donateurs actifs en Sierra Leone. À cette fin, le Gouvernement, de concert avec le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Banque mondiale, prévoit d'organiser une conférence de donateurs pour la Sierra Leone au début de 2002, à laquelle on présentera les besoins en matière de relèvement et de réinsertion et on examinera les dispositifs futurs de coordination de l'aide.

31. Comme suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité concernant l'impact du VIH/sida dans le contexte des opérations de maintien de la paix, la MINUSIL a poursuivi ses activités intensives de sensibilisation de son personnel militaire et civil. Un programme visant à former un nombre choisi de soldats de la paix qui deviendront formateurs dans leurs zones d'opérations respectives est en cours. La campagne anti-VIH/sida de la MINUSIL inclut également un programme radio hebdomadaire diffusé sur Radio UNAMSIL, qui vise à éduquer le public sierra-léonais en ce qui concerne le VIH/sida.

VI. Élections

32. Dans sa résolution 1270 (1999), le Conseil de sécurité a donné pour mandat à la MINUSIL d'apporter un appui pour les élections en Sierra Leone, qui doivent désormais avoir lieu le 14 mai 2002. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, la Commission électorale nationale sierra-léonaise, qui est responsable de l'organisation et de la conduite des élections, a demandé à l'Organisation des Nations Unies de fournir un appui technique et logistique pour les élections, y compris des moyens de transport et de communication, ainsi que d'assurer la sécurité d'une manière générale et d'envoyer une équipe chargée d'observer le processus électoral.

Situation actuelle

33. Depuis mon rapport daté du 7 septembre 2001 (S/2001/857), la Commission électorale nationale a établi un plan pour les élections et une Conférence consultative nationale a été convoquée à Freetown du 13 au 15 novembre afin d'examiner les principales questions électorales, et en particulier le type de système électoral qu'il faudrait adopter. Des représentants de tous les partis politiques, y compris le RUF, ainsi que de groupes de la société civile et du Gouvernement ont participé à la Conférence.

34. Les participants à la Conférence ont approuvé la date du 14 mai 2002 pour la tenue des élections et le système électoral fondé sur les districts (voir par. 38 ci-après) proposé par la Commission électorale nationale. Les participants ont également souligné que le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays seraient des éléments essentiels pour l'organisation et la conduite d'élections crédibles. Toutefois, le 17 novembre, le dirigeant du RUF Issa Sesay a déclaré à la MINUSIL qu'il n'était pas d'accord avec les résultats de la Conférence et il a affirmé que le RUF avait rejeté le système électoral fondé sur les districts.

35. Il est prévu de soumettre le projet de loi relatif au système électoral fondé sur les districts au Parlement au cours des prochaines semaines. Un autre projet de loi visant à regrouper les différentes lois existantes en un code électoral unique serait également soumis au Parlement prochainement.

36. Le nombre total d'électeurs sera déterminé grâce à leur enregistrement. L'identification de centres pour l'inscription des électeurs a déjà commencé dans le district urbain (Freetown) et le district rural de la Zone Ouest ainsi que dans la province du Nord. La Commission électorale nationale a fait savoir que l'inscription des électeurs qui devait avoir lieu initialement du 10 au 24 janvier 2002 serait retardée d'environ deux semaines. Ce retard ne devrait pas affecter les autres stades du processus, notamment la date prévue pour les élections présidentielles et législatives.

37. L'Institut démocratique national, une ONG des États-Unis, et le Forum pour l'Initiative démocratique, une ONG sierra-léonaise, ont créé un centre spécialisé à Freetown afin de fournir une formation, un accès à des moyens d'impression, ainsi que des services d'éducation et de communication avec les médias pour tous les partis politiques remplissant les conditions voulues et les candidats participant aux élections générales. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et le Commonwealth apportent également un appui technique à la Commission électorale nationale, notamment grâce à des conseils généraux en matière de gestion, de questions juridiques et d'enregistrement des électeurs. Le Commonwealth et l'IFES ont également aidé la Commission électorale nationale à établir un budget et des plans stratégiques et opérationnels.

Plans de la Commission électorale nationale

38. En vertu du système électoral fondé sur les districts, les 12 districts administratifs du pays ainsi que deux districts électoraux serviront de circonscriptions électorales. Les membres du Parlement seront élus à partir des listes établies pour chaque parti au niveau des districts. Selon une recommandation de la Commission électorale nationale, un nombre égal de sièges au Parlement devrait être alloué à chaque district, quelle que soit sa population. Le président sera élu directement par l'électorat national sur la base des candidats désignés par les partis, l'ensemble du pays constituant une circonscription unique. Il convient de noter que certains partis politiques d'opposition ont mis en question le principe de l'allocation d'un nombre égal de sièges, car il ne tient pas compte de la répartition de la population au sein du pays.

39. Les 149 chefs suprêmes traditionnels éliront leurs 12 représentants au Parlement le 5 mai. Le plan électoral prévoit également un jour spécial de vote le 8 mai pour les policiers et les autres personnes qui seront de service le jour du scrutin.

40. En principe, la Commission électorale nationale a recommandé que les réfugiés sierra-léonais s'inscrivent dans leur pays d'asile. Toutefois, des doutes subsistent quant à la faisabilité d'une telle opération. En outre, il est peu probable que tous les pays d'asile acceptent l'arrangement proposé, qui présenterait également de grandes difficultés logistiques et financières. La Commission électorale nationale a également suggéré que les personnes déplacées à l'intérieur du pays soient enregistrées dans les camps où elles se trouvent, mais qu'elles votent dans leurs districts respectifs.

41. Néanmoins, la Conférence consultative nationale a estimé que le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées étaient des éléments essentiels pour l'organisation et la conduite d'élections crédibles. À cet égard, mon Représentant spécial a eu des consultations avec les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone sur la nécessité de faire tout ce qui est possible pour aider les réfugiés qui souhaitent revenir volontairement avant les élections.

42. La Commission électorale nationale a prévu que le coût des élections s'élèverait à environ 11,6 millions de dollars des États-Unis, la contribution du Gouvernement devant être de 3,5 millions de dollars et le solde devant provenir des pays donateurs. Jusqu'à présent, le Gouvernement a versé une première tranche de 495 000 dollars, et un certain nombre d'États Membres et d'organisations internationales ont annoncé des contributions pour les élections. Toutefois, il reste toujours un déficit de financement de 2 281 559 dollars. Le PNUD a créé un fonds d'affectation spéciale pour les élections afin de combler le déficit du budget de la Commission, et a versé des fonds de lancement de 250 000 dollars.

43. La Commission électorale nationale a proposé le calendrier suivant pour le processus électoral :

- Identification des bureaux d'inscription et de vote : du 15 novembre au 31 décembre 2001;
- Inscription des électeurs, y compris l'enregistrement des réfugiés et des personnes

déplacées à l'intérieur du pays : du 24 janvier au 7 février 2002;

- Élections présidentielles et législatives : le 14 mai 2002. Si nécessaire, il y aura ensuite un deuxième tour de l'élection présidentielle.

Préoccupations qui subsistent

44. La Commission électorale nationale continue à faire face à de graves difficultés opérationnelles et politiques qui, si elles ne sont pas surmontées rapidement, pourraient entraver sa capacité de conduire le processus électoral d'une manière efficace. Certaines lacunes subsistent dans les préparatifs de la Commission en vue des élections, ce qui a entravé les efforts déployés par la MINUSIL pour mettre au point ses plans définitifs concernant l'appui au processus électoral.

45. Selon les propositions actuelles, 5 400 bureaux de vote devraient être établis dans quelque 3 000 localités dans l'ensemble du pays. Toutefois, le nombre élevé de bureaux d'inscription et de vote entraînerait une lourde charge en matière de sécurité pour la police sierra-léonaise. Il pourrait donc être souhaitable que la police envisage un déploiement statique de son personnel auprès des bureaux d'inscription et de vote dans les zones rurales, et effectue des patrouilles de sécurité pour les bureaux de vote situés dans les zones urbaines, où les communications et l'accès sont plus faciles.

46. Il y a également des préoccupations selon lesquelles la période de deux semaines prévue pour l'enregistrement des électeurs serait trop courte, ce qui pourrait priver certains électeurs de l'exercice de leur droit de vote, en particulier les personnes déplacées et rapatriées. À cet égard, il faudrait peut-être que la Commission électorale nationale envisage de poursuivre le processus d'enregistrement au-delà de la date limite fixée actuellement.

47. Certains groupes de la société civile et partis politiques ont exprimé des préoccupations au sujet de l'absence d'un dialogue continu entre la Commission électorale nationale et eux-mêmes. Un tel dialogue est essentiel pour la crédibilité du processus électoral, et j'ai demandé à mon Représentant spécial de poursuivre ses efforts pour le faciliter.

Appui de l'ONU aux élections

48. Étant donné la capacité limitée de la Commission électorale nationale et les difficultés opérationnelles qu'elle rencontre (dont certaines sont décrites ci-dessus), l'Organisation des Nations Unies prévoit de fournir une aide technique et logistique à la Commission et de fournir un appui général en matière de sécurité pour le processus électoral. En apportant cette assistance vitale, l'Organisation tiendra compte de la responsabilité principale qui incombe à la Commission en ce qui concerne l'organisation et la conduite d'élections libres, justes et transparentes.

49. La composante électorale de la MINUSIL, qui est en cours d'établissement, suivra de près le processus électoral et indiquera à mon Représentant spécial si les modalités sont applicables et si les normes internationales minimales sont respectées à chaque étape. Mon Représentant spécial a l'intention d'utiliser ces évaluations pour attirer l'attention du Gouvernement, de la Commission électorale nationale et des partenaires internationaux sur toute lacune et pour recommander la manière de surmonter les difficultés. Cela devrait permettre d'assurer que les facteurs qui pourraient affecter négativement la crédibilité des élections soient réduits au minimum. La MINUSIL continuera à jouer un rôle actif en aidant les parties intéressées au niveau national à parvenir à un consensus sur les principales questions électorales qui pourraient être soulevées.

50. La MINUSIL a également l'intention de mettre en place un bureau électoral dans chacune des régions électorales – la Zone Ouest (district rural et district urbain de Freetown), la région Sud (Bo), la région Nord (Makeni) et la région Est (Koidu) – qui servira de base pour les activités de conseil, d'appui et de surveillance dans le domaine électoral. Il est également prévu de déployer au total 15 spécialistes des élections dans ces localités (trois dans chaque localité) à partir du début de janvier 2002. En outre, il faudrait déployer au quartier général de la MINUSIL une dizaine d'administrateurs recrutés sur le plan international, avec l'assistance du nombre nécessaire d'agents des services généraux. Des fonds pour des services de consultants seraient également requis pendant une période de trois mois afin de contrôler le dispositif mis en place pour le système de comptage, d'assurer que des activités spécifiques d'information soient exécutées et de fournir un appui aux observateurs internationaux.

51. Une décision concernant le rôle éventuel d'observation que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer dépendrait d'une évaluation supplémentaire des progrès accomplis dans le processus électoral. Toutefois, la MINUSIL a l'intention de fournir, dans les limites des ressources disponibles, une assistance aux observateurs internationaux qui pourraient être invités par la Commission électorale nationale.

Dispositions en matière de sécurité

52. La Mission, telle qu'elle est actuellement déployée, assure déjà une sécurité générale dans l'ensemble du pays, conformément au concept d'opérations qui a été établi pour 2002 en vue de mettre en place le cadre militaire nécessaire à la tenue des élections. Ces mesures de sécurité facilitent la liberté de mouvement et permettent de créer des conditions grâce auxquelles la police sierra-léonaise devrait pouvoir assumer elle-même réellement ses responsabilités en matière de sécurité.

53. Comme indiqué plus haut, on a entrepris de réaligner, là où c'est possible, le découpage des secteurs militaires de la MINUSIL sur celui des circonscriptions électorales. Ce devrait être chose faite d'ici à février 2002. Pendant la phase d'inscription sur les listes électorales, la MINUSIL continuera de patrouiller activement et conservera une certaine flexibilité afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de sécurité. On pense que les effectifs militaires actuels devraient suffire à assurer la sécurité pendant la durée du processus électoral, pourvu éventuellement que certains ajustements mineurs soient apportés en ce qui concerne le matériel.

54. Pendant la période du vote, les troupes de la MINUSIL patrouilleraient sur un territoire plus vaste afin de créer un climat de confiance. Chaque secteur maintiendrait des réserves non engagées de la taille d'une compagnie et les forces en réserve demeureraient en état d'alerte. À titre exceptionnel, les contingents de la MINUSIL seraient en mesure de faire face à des troubles publics, la police sierra-léonaise prenant la direction des opérations, mais les contingents des Nations Unies auraient surtout pour tâche d'assurer la sécurité en général et de créer un effet de dissuasion. Les observateurs militaires de la MINUSIL effectueraient eux aussi des patrouilles et se tiendraient en contact avec les autres organismes des Nations

Unies et avec l'administration sierra-léonaise. Au cas où un deuxième tour devrait être organisé pour les élections présidentielles, des mesures seraient prises afin de maintenir le dispositif de sécurité deux ou trois semaines de plus.

Rôle de la police civile

55. La police sierra-léonaise sera chargée d'assurer la sécurité en des points précis avant et pendant les élections. Elle aura notamment pour tâche de veiller à ce que les inscriptions sur les listes électorales, la campagne électorale, le scrutin et le dépouillement, ainsi que la prise de fonctions des candidats, se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité.

56. La police civile des Nations Unies serait chargée d'apporter un appui et des conseils à la police sierra-léonaise, forte de quelque 6 500 hommes pour l'aider à s'acquitter des responsabilités qui lui incomberont en ce qui concerne les élections. Dans un premier temps, elle aiderait la police sierra-léonaise à mettre en place un programme de formation électoral à l'intention de son personnel, au niveau des régions et des districts, ainsi qu'au siège. La formation porterait sur l'organisation de la sécurité des réunions publiques, sur les droits de l'homme et sur la conduite de la police.

57. Pour pouvoir assumer ces tâches, la composante police civile de la MINUSIL, dont les effectifs autorisés sont actuellement de 60 conseillers, aurait besoin de 30 personnes supplémentaires pendant six mois, ce qui porterait ses effectifs totaux à 90. Un renforcement des effectifs permettrait à la composante police civile de mieux soutenir et de mieux conseiller la police sierra-léonaise et d'assurer un appui à 17 de ses divisions. De plus, la composante disposerait de moyens renforcés dans chaque région électorale pour ce qui est de la liaison et de la coordination aux fins de la sécurité.

Assistance dans le domaine de l'information

58. La Section de l'information de la MINUSIL a déjà commencé à mettre ses compétences techniques et ses équipements à la disposition de la Commission électorale nationale. Elle aide la Commission à concevoir et à mettre en application une stratégie d'information du public et d'éducation civique qui

s'étendra sur toute la durée du processus électoral. La radio de la Mission assure déjà une couverture régulière des activités de la Commission. De nouveaux transmetteurs radio, qui ont déjà été livrés dans la zone de la Mission, seront installés afin d'étendre la portée des émissions radiophoniques à l'ensemble du pays.

59. Pendant la phase de l'inscription sur les listes électorales, la MINUSIL apporterait une aide à la Commission en diffusant sur la radio de la Mission, dans les langues locales, des programmes visant à éduquer les électeurs. La Mission aiderait aussi la Commission à concevoir et à produire des documents imprimés comme par exemple des affiches, des tracts et des autocollants. Au stade de la campagne électorale, les activités d'information de la MINUSIL auraient pour but de donner à tous les candidats des chances égales dans les médias. La radio de la MINUSIL sera aussi une tribune où les partis pourront exposer leurs idées et leurs programmes.

60. La Commission électorale nationale ne disposant que de moyens extrêmement limités en matière d'éducation civique et d'information, la Section de l'information de la MINUSIL devra lui apporter une assistance technique dans ces domaines essentiels. Il faudra donc prévoir du personnel supplémentaire. Celui-ci serait affecté à un groupe des élections au sein de la Section de l'information. Le groupe serait composé d'un fonctionnaire international et de deux fonctionnaires nationaux recrutés sur le plan local. Le groupe sera le principal organe de liaison entre la Commission électorale nationale et les services électoraux de la MINUSIL chargés de l'information.

Aspects logistiques

61. La MINUSIL devra disposer, à tous les stades du processus électoral, de ressources logistiques plus importantes afin de pouvoir apporter un appui à la composante militaire, qui sera davantage dispersée sur le territoire, à la police civile, dont on envisage de renforcer les effectifs, et à toutes les autres composantes de la Mission pour ce qui est des activités électorales. Il faudrait aussi prévoir des ressources supplémentaires pour pouvoir assurer un appui logistique à la Commission électorale nationale. L'appui logistique à la Commission consisterait à assurer le transport du personnel et du matériel électoraux, le stockage et la distribution du matériel électoral avant les élections, le transport des bulletins

de vote après les élections, une assistance logistique limitée aux observateurs électoraux internationaux, et un appui aux activités d'information comme indiqué aux paragraphes 58 à 60 ci-dessus.

62. D'après les estimations préliminaires et les informations actuellement disponibles, les ressources supplémentaires seraient à prévoir dans les domaines suivants : locaux à usage de bureaux et services, électricité, épuration de l'eau, carburants et dépôts pour avions et pour véhicules terrestres, matériel de traitement électronique de l'information et de communication, opérations aériennes et véhicules légers. Les besoins en ressources supplémentaires aux fins des activités électorales de la MINUSIL devront être examinés de plus près lorsque la Commission électorale nationale aura présenté la liste définitive des secteurs où un appui serait particulièrement nécessaire.

VII. Droits de l'homme

63. Au cours de la période à l'examen, la MINUSIL a enquêté sur les attaques perpétrées par le RUF contre un village dans le district de Koinadougou, le 20 août, et les a confirmées. Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission ont par ailleurs découvert qu'un certain nombre de personnes soupçonnées d'infraction avaient été illégalement emprisonnées par le RUF en octobre à Makeni, et ils ont obtenu leur libération. D'autres cas de détention illégale de personnes à Kabala, dans le district de Koinadougou, par les Forces de défense civile, font l'objet d'une enquête.

64. Alertée par des villageois, la MINUSIL a confirmé l'existence de charniers dans les chefferies de Masimera et de Maforki, dans le district de Port Loko, en octobre et en novembre respectivement. La Mission a proposé au Gouvernement des méthodes et des protocoles en vue d'assurer la préservation des sites pour que les autorités compétentes puissent ultérieurement enquêter.

65. La MINUSIL a ouvert un deuxième bureau régional des droits de l'homme le 25 septembre, à Makeni, capitale de la province du nord. Trois spécialistes des droits de l'homme ont été affectés à ce bureau. La Mission dispose à l'heure actuelle de 15 spécialistes des droits de l'homme. Le recrutement de spécialistes supplémentaires, qui se fait en consultation avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, est en cours.

Protection des enfants

66. Depuis le début de l'année, 3 834 enfants au total, dont 241 filles, ont été libérés par les groupes armés. Les enfants ont été remis à des organismes de protection de l'enfance soutenus par l'UNICEF, en vue d'être rééduqués et rendus à leurs familles. À mesure que les zones contrôlées sont désarmées, la réunification des enfants à leurs familles s'accélère dans les provinces du nord et de l'est. Une organisation non gouvernementale internationale, le Comité international de secours, a créé un centre de soins temporaire où elle pourra accueillir plus de 600 enfants, enfants soldats démobilisés et autres enfants séparés de leur famille. Je demeure toutefois préoccupé par le faible pourcentage de filles relâchées.

Commission de la vérité et de la réconciliation

67. La MINUSIL a poursuivi dans tout le pays sa campagne de sensibilisation au sujet de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et mon Représentant spécial ont achevé le processus de sélection des quatre membres nationaux et des trois membres internationaux de la Commission, dont les noms seront soumis au Président Kabbah pour approbation.

68. Le budget de la Commission, qui doit fonctionner pendant 15 mois, est estimé à 8,5 millions de dollars. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a l'intention d'envoyer à Freetown en janvier 2002 une mission chargée d'examiner les contributions que le Gouvernement de la Sierra Leone peut apporter, avant de lancer un appel spécial de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Commission. Cette dernière devrait commencer ses activités au cours du premier semestre de 2002.

Tribunal spécial

69. Après être arrivé à un accord de principe sur le projet d'accord relatif à la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le statut figurant en annexe (S/2000/915, annexe), le Gouvernement de la Sierra Leone a cherché à revenir sur la question de la compétence *ratione temporis* du Tribunal, pour qu'elle

s'exerce à partir de 1991. À la suite de consultations entre le Bureau des affaires juridiques et le Gouvernement, ce dernier a toutefois accepté de conclure l'accord sans rien changer à la compétence *ratione temporis* du Tribunal, telle que fixée initialement. La confirmation officielle de l'accord du Gouvernement doit être présentée sous peu.

70. Au 5 décembre 2001, le Secrétariat avait reçu des contributions d'un montant de 14,8 millions de dollars pour la première année de fonctionnement du Tribunal, tandis que des contributions d'un montant de 13 millions de dollars et de 7,4 millions de dollars avaient été annoncées pour les deux années suivantes, respectivement. Il reste donc encore un déficit de 1,4 million de dollars pour la première année et d'environ 19,6 millions pour les deux années suivantes.

71. Il avait été convenu entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat que l'application de l'accord relatif à la création d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone n'entrerait en vigueur que lorsque des contributions d'un montant suffisant auraient été reçues pour financer sa mise en place et son fonctionnement pendant 12 mois, et que le montant des contributions annoncées suffirait à financer les dépenses prévues pour les 24 mois suivants. Toutefois, comme je suis convaincu de la volonté politique des États Membres et de leur désir de contribuer au succès du Tribunal spécial, j'ai pris la décision d'autoriser les préparatifs en vue du fonctionnement du Tribunal spécial en envoyant une mission de planification à Freetown du 7 au 18 janvier 2002.

72. Cette mission a pour objectif de discuter avec le Gouvernement sierra-léonais des modalités pratiques de la mise en place et du fonctionnement du Tribunal spécial, concernant notamment ses locaux, la fourniture de personnel local et de services, et la mise en train des enquêtes et des poursuites. La mission sera dirigée par le Bureau des affaires juridiques et sera composée d'experts de tous les aspects du fonctionnement du Tribunal, ainsi que de représentants des membres du Comité de gestion.

VIII. Déplacés et réfugiés

73. On compte actuellement quelque 510 000 réfugiés sierra-léonais réfugiés dans la sous-région, dont environ 200 000 en Guinée et au Libéria, et 247 590 déplacés à l'intérieur de la Sierra Leone. En

octobre 2001, le HCR avait enregistré près de 60 000 rapatriés en Sierra Leone, tandis que des milliers d'autres réfugiés étaient rentrés spontanément, principalement dans les districts de Kambia, Kailahun et Kono. En outre, en novembre 2001, quelque 35 000 réfugiés étaient rentrés spontanément dans le district de Kambia, tandis qu'on signalait également de nombreux retours spontanés dans d'autres parties du pays. Le HCR a indiqué que des plans avaient été établis pour faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés.

IX. Renforcement de l'efficacité de la Mission

74. La MINUSIL a continué à prendre des mesures pour accroître son efficacité opérationnelle générale. Son groupe de travail, créé en février 2001, sur les politiques et la planification a examiné les problèmes et questions critiques qui se posaient et préparé des recommandations à l'intention de ses chefs.

75. Le Secrétariat et mon Représentant spécial ont continué à tenir des consultations périodiques avec les pays fournisseurs de contingents. Mon Représentant spécial a également entretenu des contacts périodiques avec le Président de la CEDEAO, le Président Konaré du Mali, ainsi qu'avec d'autres dirigeants de la sous-région, notamment le Président Obasanjo du Nigéria. Ces contacts ont eu pour effet de renforcer leur appui en faveur des initiatives politiques prises par la MINUSIL. Cette dernière a aussi envoyé périodiquement des missions de liaison militaire en Guinée, pour discuter du déploiement de contingents dans des zones proches de la frontière guinéenne.

76. Pour améliorer la coordination des activités de désarmement et jouer un rôle plus actif dans l'appui à la réinsertion des ex-combattants, la MINUSIL a créé une section multidisciplinaire de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, chargée d'assurer la liaison avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et de coordonner les activités de toutes les composantes de la Mission qui ont un rôle à jouer dans les activités de désarmement et de réinsertion.

77. Des programmes de formation et d'information ont été élaborés à l'intention de tout le personnel civil et militaire de la MINUSIL sur les questions concernant la santé, les droits de l'homme, la prise en

compte des sexes, la protection des enfants et les règles d'engagement, ainsi que le mandat de la Mission. Des réunions spéciales ont également été tenues avec la participation de tous les membres du personnel national et international pour les tenir informés de l'évolution des opérations de la Mission.

78. La nomination en juin 2000 d'un Représentant spécial adjoint aux opérations et à la gestion a permis d'améliorer la gestion, l'appui logistique et la coordination de la Mission. Le service d'appui intégré militaire et civil a été renforcé, et des facilités fiables de communication et d'appui électronique ont été mises en place dans toute la zone d'opération de la Mission. Les accords de soutien logistique autonome et de location avec services conclus avec les pays fournissant des contingents ont été réexaminés, et leur application a été assouplie pour faire en sorte que les pays qui ne sont pas immédiatement en mesure de répondre pleinement aux critères établis en matière de soutien autonome bénéficient d'un appui de la Mission. Des équipes mixtes MINUSIL/Secrétariat ont été mises en place pour évaluer les nouveaux contingents avant leur déploiement dans la zone de la Mission, ce qui a facilité la détection rapide à ce stade des problèmes qui se posaient au niveau du matériel.

79. En outre, la nomination en mars 2001 d'un second Représentant spécial adjoint chargé spécifiquement de la gouvernance et de la stabilisation a, de manière analogue, renforcé les moyens qu'a la Mission d'axer son attention sur la consolidation de la paix, y compris les élections, qui constitue un élément essentiel complétant son rôle en matière de maintien de la paix. Ce Représentant spécial adjoint exerce simultanément les fonctions de coordonnateur résident, de coordonnateur de l'action humanitaire et de représentant résident du PNUD, ce qui contribue à l'intégration des divers éléments du système des Nations Unies à l'appui d'objectifs communs dans le domaine humanitaire et dans celui du développement et permet d'assurer un partage plus efficace des ressources et de l'information.

X. Évolution de la situation économique

80. L'amélioration continue de la situation en matière de sécurité, alliée à une plus grande liberté de circulation des personnes et des marchandises, et

l'accroissement des activités de réinstallation et de reconstruction ont donné une très forte impulsion à la reprise de l'activité économique qui avait commencé en 2000, année où le produit intérieur brut (PIB) de la Sierra Leone a augmenté de 3,8 %. Il ressort de données préliminaires que la croissance du PIB, en termes réels, atteindra près de 6 % en 2001. À la suite des progrès du processus de paix, on enregistre aussi un accroissement de la confiance des investisseurs et des consommateurs.

81. Tout en restant très limitée, l'alimentation d'électricité s'est sensiblement améliorée en 2001. La production agricole commence également à augmenter. Les courants d'aide extérieure ont financé une forte reprise des importations et continué à contribuer à la croissance du commerce intérieur ainsi qu'à l'activité économique en général. Simultanément, le Gouvernement a continué à appliquer des politiques financières et monétaires rationnelles, ce qui s'est traduit par une réduction de l'inflation tout au long de l'année.

82. En septembre 2001, le Gouvernement a présenté à la Banque mondiale et au FMI son document stratégique intérimaire sur la lutte contre la pauvreté. Compte tenu de l'amélioration des résultats macroéconomiques du pays, des progrès réalisés dans l'application de réformes institutionnelles et structurelles et de la stratégie articulée dans ce document, les Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont convenu que la Sierra Leone remplissait les critères voulus pour bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. En conséquence, on peut s'attendre à ce qu'elle se trouve qualifiée pour bénéficier d'un allègement intérimaire à ce titre d'ici à la fin du premier trimestre de 2002. En octobre 2001, les membres du Club de Paris lui avaient déjà accordé un allègement de sa dette extérieure aux conditions de Naples, qui en avait ramené l'encours de 180 millions à 45 millions de dollars.

XI. Aspects financiers

83. J'ai présenté un projet de budget détaillé pour la MINUSIL pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/56/487), d'un montant total brut de 722 134 800 dollars, y compris le montant brut de 275 millions de dollars déjà autorisé

par la résolution 55/251 B de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001 pour le fonctionnement de la Mission entre le 1er juillet et le 31 décembre 2001. Les ressources nécessaires aux élections ne sont pas prévues dans ce budget. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé, dans son rapport correspondant (A/56/621), l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 692 millions de dollars pour le budget de la MINUSIL, dont l'Assemblée générale est actuellement saisie.

84. De ce fait, si le Conseil de sécurité approuve mes recommandations concernant les élections figurant aux paragraphes 32 à 62 ci-dessus, les ressources additionnelles nécessaires au volet élections de la MINUSIL seront, le cas échéant, demandées à l'Assemblée générale lors de sa session en cours.

85. Au 15 novembre 2001, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevaient à 317,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 098 700 dollars.

XII. Observations

86. Le processus de paix en Sierra Leone se trouve à une phase décisive. Grâce au déploiement complet de la MINUSIL et aux progrès accomplis dans le domaine du désarmement, la sécurité s'est améliorée, avec une plus grande liberté de mouvement, le retour progressif des réfugiés et la reprise de l'activité économique dans le pays. Dans le même temps, plusieurs mesures importantes sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables marquent le pas, en particulier l'élargissement du pouvoir de l'État à l'ensemble du pays, la réinsertion des combattants désarmés ainsi que le retour et la réinstallation des réfugiés et déplacés. Si les prochaines élections offrent une autre occasion de consolider le processus de paix, les mois précédant les élections pourraient être lourds de dangers et de sources de tension si le processus électoral manquait de transparence et de crédibilité. La situation actuelle appelle donc une vigilance soutenue ainsi qu'une action concertée de la part de tous les intéressés si l'on veut que les élections soient un succès.

87. Il est encourageant de constater que le désarmement devrait être achevé au cours des prochaines semaines, si les parties demeurent

déterminées à honorer leurs engagements. Malheureusement, le RUF a ralenti l'opération de désarmement de ses combattants dans les deux derniers districts, ce qui permet de douter de ses intentions. J'exhorte donc les dirigeants du RUF à recourir aux mécanismes de dialogue en place, en particulier le Comité mixte du programme de désarmement, pour dissiper les préoccupations qu'il pourrait encore avoir.

88. Entre-temps, il faudra procéder à une évaluation globale de la crédibilité et de l'efficacité de l'opération de désarmement et de démobilisation dans les semaines qui suivront son achèvement. À ce propos, je félicite les parties de s'être mises d'accord sur un programme de rassemblement des armes illégales parmi la population ainsi que des fusils des groupes armés, qui avaient été exclus de l'opération de désarmement.

89. Les possibilités limitées de réinsertion des ex-combattants, faute de crédits suffisants, demeurent vivement préoccupantes. Les nombreux combattants supplémentaires qui se sont présentés pour être désarmés ne font que compliquer les problèmes de réinsertion. Les affrontements récents entre combattants désarmés qui ont eu lieu dans le district de Kono et les manifestations organisées à Freetown soulignent que les mois à venir pourraient être marqués par de vives tensions si on ne répondait pas d'urgence aux besoins du programme de réinsertion. Je demande une fois de plus aux États Membres de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion géré par la Banque mondiale. Le Gouvernement sierra-léonais devrait également redoubler d'efforts pour offrir des possibilités de réinsertion aux ex-combattants.

90. Le déploiement de la MINUSIL dans l'ensemble du pays a toujours essentiellement pour objet d'aider le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État ainsi que l'ordre dans tout le territoire de la Sierra Leone. Les progrès accomplis grâce au déploiement de la MINUSIL et au désarmement doivent donc aller de pair avec des progrès comparables dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans des zones contrôlées jusque-là par le RUF. À ce propos, il faut se réjouir qu'une date limite pour l'achèvement du rétablissement de l'administration de l'État dans tous les districts ait été fixée à mars 2002. Il n'empêche que cet objectif important sera difficile à atteindre si le Gouvernement ne reçoit pas un appui supplémentaire pour renforcer ses capacités.

91. La maîtrise et la conduite des élections de mai 2002 incombent aux institutions compétentes de la Sierra Leone, en particulier la Commission électorale nationale, qui est chargée d'organiser et de conduire les élections. Il revient à ces institutions nationales de veiller à ce que les élections soient libres, honnêtes, transparentes et crédibles. Les Nations Unies et les autres partenaires internationaux auront pour rôle de doter la Commission électorale nationale des moyens qui lui permettront d'organiser et de mener les élections et de créer un environnement propice à la conduite de celles-ci. À ce propos, je félicite l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) et le Commonwealth d'avoir aidé dès le départ la Commission électorale nationale en renforçant ses moyens techniques.

92. Si l'on veut réduire au minimum les risques qui accompagnent les élections, la Commission électorale nationale doit s'attacher sans tarder à résoudre les préoccupations décrites plus haut. En particulier, elle devrait entretenir le dialogue avec toutes les parties afin de garantir la transparence et d'assurer l'égalité des chances. La police sierra-léonaise doit être mieux en mesure d'assurer la sécurité des bureaux de vote. Les ONG et les composantes de la société civile du pays pourraient également jouer un rôle important en améliorant la transparence et la crédibilité des élections. À ce propos, ces organisations pourraient développer la formation civique et déployer des observateurs locaux aussi bien avant que pendant les élections.

93. Tous les partis politiques de la Sierra Leone devrait avoir les mêmes chances aux élections. À ce propos, je me félicite de l'aide que l'Institut national démocrate, le Forum for Democratic Initiative et d'autres organisations internationales continuent d'apporter à tous les partis politiques. Je félicite également le Gouvernement nigérian du rôle qu'il a joué dans la transformation du RUF en parti politique.

94. Bien que les élections marquent un tournant dans la recherche d'une paix durable en Sierra Leone, elles ne suffiront pas à assurer une solution définitive à la crise que traverse le pays. Pendant la période qui suivra les élections, plusieurs éléments cruciaux de la crise nécessiteront une attention soutenue, en particulier la viabilité des institutions de l'État et la capacité du Gouvernement d'assurer la sécurité du pays. L'action de la communauté internationale en Sierra Leone doit viser en définitive à mettre en place des institutions

publiques solides dans l'ensemble du pays ainsi que des services de sécurité capables de défendre le pays contre les menaces internes aussi bien qu'externes. Il faudra donc que les Nations Unies restent suffisamment présentes en Sierra Leone après les élections si l'on veut défendre les acquis.

95. Après les élections, il s'agira également d'aider le pays à remettre en état ses infrastructures, à appuyer la réconciliation nationale et aborder les questions de l'impunité et de la responsabilité, et à assurer la réinstallation des rapatriés et déplacés. La communauté internationale devra dégager des ressources importantes à cet effet. Je suis convaincu qu'étant donné les efforts qui ont déjà été investis en Sierra Leone, la communauté internationale ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

96. La situation dans la sous-région, en particulier dans l'Union du fleuve Mano, mérite également une attention soutenue. Faute de stabilité dans la zone de l'Union, il ne sera pas facile de sauvegarder les acquis en Sierra Leone. Il faudrait donc soutenir le dialogue prometteur qui a été engagé entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone et les encourager à convoquer le plus tôt possible la réunion au sommet proposée par leurs ministères des affaires étrangères. J'espère vivement que ce sommet permettra de dégager un cadre politique solide pour faire face aux problèmes pressants qui touchent la sous-région, en particulier le désarmement des groupes armés, qui sont encore nombreux.

97. Je tiens à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents d'avoir doté la MINUSIL de tous ses effectifs et de lui avoir permis de se déployer dans l'ensemble de la Sierra Leone. Je tiens également à rendre hommage aux membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui ont trouvé la mort au service de la paix en Sierra Leone pendant la période considérée.

98. Pour conclure, je tiens à féliciter le Gouvernement et le peuple sierra-léonais, mon Représentant spécial et l'ensemble du personnel civil et militaire de la MINUSIL des progrès qui ont été enregistrés au cours de la période considérée. Je tiens également à remercier une fois encore la CEDEAO ainsi que les donateurs et les ONG nationales et internationales du concours indéfectible qu'ils ont apporté au processus de paix en Sierra Leone.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 13 décembre 2001

Effectifs autorisés : composante militaire : 17 500

(un maximum de 260 observateurs militaires)

Membres de la police civile : 60

| | <i>Observateurs militaires</i> | <i>Officiers d'état-major</i> | <i>Contingents</i> | <i>Quartiers gé- néraux de secteur</i> | Total |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--|---------------|
| Bangladesh | 12 | 19 | 4 180 | 65 | 4 276 |
| Bolivie | 6 | | | | 6 |
| Canada | 5 | | | | 5 |
| Chine | 6 | | | | 6 |
| Croatie | 10 | | | | 10 |
| Danemark | 2 | | | | 2 |
| Égypte | 10 | | | | 10 |
| Fédération de Russie | 15 | 5 | 109 | | 29 |
| France | 1 | | | | 1 |
| Gambie | 24 | | | | 24 |
| Ghana | 6 | 10 | 850 | 58 | 924 |
| Guinée | 12 | 5 | 776 | | 793 |
| Indonésie | 10 | | | | 10 |
| Jordanie | 10 | 2 | 118 | | 130 |
| Kenya | 11 | 17 | 992 | 63 | 1 083 |
| Kirghizistan | 2 | | | | 2 |
| Malaisie | 10 | | | | 10 |
| Mali | 8 | | | | 8 |
| Népal | 10 | 2 | 797 | | 809 |
| Nigéria | 10 | 20 | 3 222 | 65 | 3 317 |
| Nouvelle-Zélande | 2 | | | | 2 |
| Pakistan | 10 | 10 | 4 204 | 50 | 4 274 |
| République tchèque | 5 | | | | 5 |
| République-Unie de Tanzanie | 12 | | | | 12 |
| Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord | 15 | 8 | | | 23 |
| Slovaquie | 2 | | | | 2 |
| Suède | 3 | | | | 3 |
| Thaïlande | 5 | | | | 5 |
| Ukraine | 5 | 5 | 618 | | 628 |
| Uruguay | 11 | | | | 11 |
| Zambie | 10 | 4 | 815 | 5 | 834 |
| Total | 260 | 107 | 16 681 | 306 | 17 354 |

Commandant de la Force : Kenya; commandant des forces de district : Nigéria;
chef des observateurs militaires : Pakistan

Police civile : Bangladesh : 7; Canada : 2; Gambie : 2; Ghana : 6; Inde : 2; Jordanie : 3;
Kenya : 5; Malaisie : 3; Népal : 5; Niger : 2; Nigéria : 3; Norvège : 3; Sénégal : 3;
Sri Lanka : 2; République-Unie de Tanzanie : 1; Zambie : 4; Zimbabwe : 4.

Total : 57.

